



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

## **INTRODUCTION**

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La commune de Langon dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe de la Régie municipale de l'eau
- Le budget annexe du Centre Culturel des Carmes

## **1. RAPPEL DU CONTEXTE**

L'année 2020 est une année atypique marquée par une crise sanitaire internationale qui a engendré des conséquences néfastes sur le plan économique. Cette crise importante et inédite, caractérisée par des confinements successifs, a ralenti très fortement la production et donc la croissance.

La crise sanitaire a touché également la commune dans son fonctionnement. Les recettes ont été impactées par les fermetures de services (cantine, garderie, stages d'arts plastiques, restaurant municipal et des personnes âgées, marchés de plein air... Les dépenses ont également diminué suite aux interruptions des services mais les coûts liés aux produits de désinfections et matériels (gants, masques, virucide, bactéricide, plexiglass) ont fortement augmenté. Mais la commune a poursuivi ses efforts d'investissement et son projet de ville.

## **2. LES PRIORITES DU BUDGET 2020**

Les priorités qui avaient été retenues dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 étaient les suivantes :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services et de l'accueil du public pendant la crise sanitaire
- Poursuivre le désendettement
- Renforcer la solidarité
- Aider les commerces de proximité suite à la crise économique
- Poursuivre l'accessibilité dans les bâtiments
- Rénover les bâtiments communaux (restaurant de l'école St Exupéry, local technique de la piscine municipale)
- Rénover la voirie

### 3. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 471 396,37	3 088 340,53		3 088 340,53	1 471 396,37
Opérations de l'exercice	15 122 243,07	16 547 332,09	7 280 491,69	9 734 848,84	22 402 734,76	26 282 180,93
<b>TOTAUX</b>	<b>15 122 243,07</b>	<b>18 018 728,46</b>	<b>10 368 832,22</b>	<b>9 734 848,84</b>	<b>25 491 075,29</b>	<b>27 753 577,30</b>
Résultats de clôture		2 896 485,39	633 983,38			2 262 502,01
Restes à réaliser			821 482,60	922 838,00	821 482,60	922 838,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 122 243,07</b>	<b>18 018 728,46</b>	<b>11 190 314,82</b>	<b>10 657 686,84</b>	<b>26 312 557,89</b>	<b>28 676 415,30</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 896 485,39</b>	<b>532 627,98</b>			<b>2 363 857,41</b>

#### 3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT<sup>1</sup>

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 940,84 €	3 047 200,00 €	2 332 048,36 €	15,42	-5,96
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	4 620 743,24 €	4 895 202,00 €	4 667 333,17 €	30,86	1,01
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 118,00 €	2 670,00 €	2 670,00 €	0,02	-35,16
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		50 000,00 €			
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 425 892,87 €			
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	431 339,84 €	400 000,00 €	6 749 096,86 €	44,63	1 464,68
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 437 285,62 €	1 497 771,00 €	1 229 631,82 €	8,13	-14,45
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	203 037,04 €	146 509,12 €	140 737,63 €	0,93	-30,68
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	205 425,31 €	11 500,01 €	725,23 €	0,00	-99,65
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 381 889,89 €</b>	<b>11 476 745,00 €</b>	<b>15 122 243,07 €</b>		<b>61,19</b>

Suite à la crise sanitaire, globalement les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué, certains services ayant été contraints de fermer pendant plus de 2 mois et les autres services ont poursuivi leurs activités mais au ralenti. Il y a donc eu une baisse des achats (denrées alimentaires, fournitures, formations...) mais également une baisse des fluides (carburant, eau...).

#### EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Les charges de personnels représentent 55.70% des charges de la commune (hors opérations d'ordre).

La commune poursuit sa maîtrise de la masse salariale, entre 2019 et 2020, les charges de personnels n'ont augmenté que de 1%, les évolutions de carrière impactant la rémunération à la hausse des agents et en 2020, une prime COVID a été accordée aux agents ayant eu des missions « à risques ».

<sup>1</sup> Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le Chapitre 014 - Atténuations de produits : il comprend par exemple les dégrèvements sur les logements vacants.

Le Chapitre 042 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Il s'agit des dépenses afférentes au financement des services obligatoires (Services d'incendie et de secours, des ordures ménagères, des transports scolaires), des subventions versées aux associations et budgets annexes et le versement des indemnités aux élus.

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT<sup>2</sup>**

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 471 396,37 €			
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	108 139,13 €	32 535,00 €	123 711,70 €	0,75	14,40
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	54 512,63 €	25 000,00 €	4 318 320,82 €	26,10	7 821,69
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	570 429,69 €	338 499,63 €	333 636,79 €	2,02	-41,51
CH 73 IMPOTS ET TAXES	8 159 925,78 €	8 127 272,00 €	8 135 801,87 €	49,17	-0,30
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 277 734,25 €	1 188 072,00 €	1 236 944,68 €	7,48	-3,19
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	306 490,77 €	290 400,00 €	289 608,34 €	1,75	-5,51
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS	3 673,03 €	900,00 €	1 242,24 €	0,01	-66,18
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	8 195,32 €	0,00 €	2 108 065,65 €	12,74	25 622,80
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 489 100,60 €</b>	<b>11 474 075,00 €</b>	<b>16 547 332,09 €</b>		<b>57,76</b>

Les principales recettes de la commune ont connu une baisse en 2020 suite à l'arrêt des services (cantine, garderie, arts plastiques, marché de plein air, restaurant municipal), les taxes ont également subi une diminution (taxe d'aménagement et taxe sur la consommation d'électricité).

**LES TAUX D'IMPOSITION**

Les taux d'impositions demeurent inchangés et la municipalité souhaite poursuivre cet engagement.

Rôle taxes	Bases réelles 2019	Bases notifiées 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produit attendu année 2020
Taxe d'habitation	9 342 549	9 484 000	11,24%	11,24%	1 066 002
Taxe foncier bâti	13 398 833	13 705 000	23,40%	23,40%	3 206 970
Taxe foncier non bâti	67 138	67 800	54,89%	54,89%	37 215
				<b>TOTAL</b>	<b>4 310 187</b>

**EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE**

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

En 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

<sup>2</sup> Le chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : ce sont les opérations liées aux cessions et les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services de restauration, garderie) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, piscine municipale).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne principalement la fiscalité directe locale, l'attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence et à la taxe professionnelle), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Le chapitre 74 – Dotations et participations : ce sont principalement les dotations de l'état (dotation forfaitaire et de solidarité rurale, les compensations au titre des exonérations).

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

Le chapitre 76 – Produits financiers : ils sont issus de parts sociales détenues par la commune.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : ce sont les cessions et les annulations des admissions en non-valeur.

### 3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

#### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT<sup>3</sup>

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		3 088 340,53 €			
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES		40 000,00 €			
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	54 512,63 €	25 000,00 €	4 318 320,82 €	59,31	7 821,69
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	53 623,99 €		0,00 €		
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	837 701,90 €	677 000,87 €	671 170,17 €	9,22	-19,88
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 303,94 €	47 112,00 €	13 506,80 €	0,19	486,25
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 886 224,09 €	3 436 459,21 €	2 275 050,73 €	31,25	-53,44
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	292 964,11 €	19 907,39 €	2 443,17 €	0,03	-99,17
CHAP 26 PARTICIPATIONS				0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 127 330,66 €</b>	<b>7 333 820,00 €</b>	<b>7 280 491,69 €</b>		<b>18,82</b>

La commune a continué de maintenir ses investissements malgré la crise sanitaire et l'arrêt des entreprises et a réussi à réaliser pour presque 2 300 000€ de dépenses d'équipements. Elle a ainsi rénové ou mise aux normes ses bâtiments (local technique de la piscine municipale, restaurant scolaire St Exupéry, réhabilitation de logements cours Gambetta, continuité de l'accessibilité). La commune a également poursuivi sa rénovation de voirie, d'amélioration des espaces verts et du cadre de vie.

#### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT<sup>4</sup>

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 425 892,87 €			
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		2 065 241,25 €			
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	431 339,84 €	400 000,00 €	6 749 096,86 €	69,33	1 464,68
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	2 232 644,29 €	1 967 245,07 €	1 998 538,71 €	20,53	-10,49
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	205 026,59 €	876 440,81 €	977 862,16 €	10,04	376,94
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 510,00 €	590 000,00 €	350,00 €	0,00	
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00	
CHAP 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 535,90 €	9 000,00 €	9 001,11 €	0,09	5,45
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 378 056,62 €</b>	<b>7 333 820,00 €</b>	<b>9 734 848,84 €</b>		<b>122,36</b>

<sup>3</sup> Le chapitre 040 – Opérations d'ordres : ce sont les opérations liées aux cessions et les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 16 – Emprunts : Il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ce chapitre concerne des frais d'études, des frais de réalisation de documents d'urbanisme, des achats de logiciel.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : il correspond aux travaux non terminés au cours de l'exercice.

<sup>4</sup> Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce sont les subventions versées principalement par l'Etat, la Région et le Département pour les travaux menés par la commune.

Le chapitre 16 – Emprunts : représente les emprunts réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières : remboursement de prêts (partie capital)

Les recettes d'investissement ont augmenté en 2020 grâce au versement des subventions des projets.

La commune a également contracté un prêt de 500 000€ afin de financer ses travaux d'investissement.

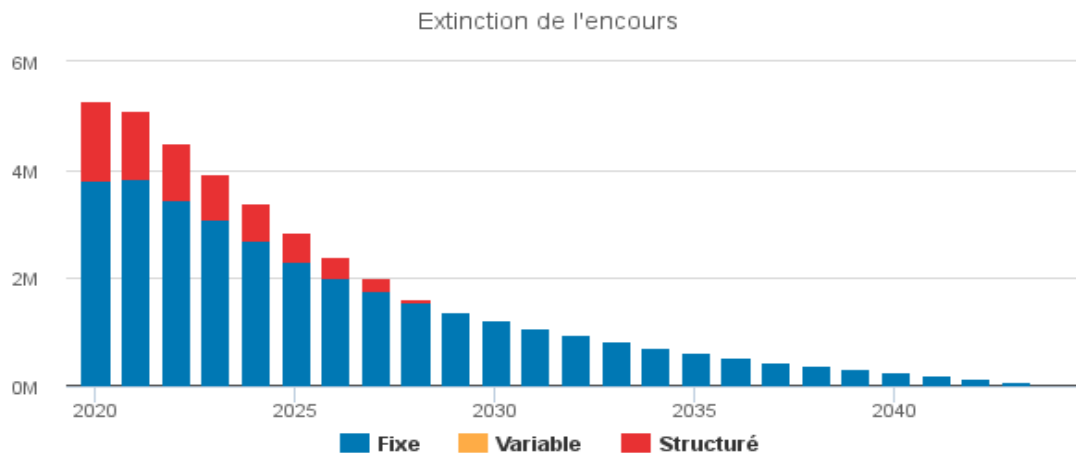
### **EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE**

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipements.

En 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

### **NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT**



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 671 170.17€ avec une charge d'intérêts de 145 428.51€

Le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Sur 15 prêts, 10 sont à taux fixe et 5 seulement sont à des taux structurés.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 5 094 334.96€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 c'est un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 est un signe d'endettement fort et au-dessus de 15 il est considéré comme alarmant.

Le ratio pour la collectivité pour 2020 est de 2,90 années, ce qui démontre un endettement faible. La moyenne pour les communes de même strate est de 5,2 années.

### **LES PRINCIPAUX RATIOS**

Informations financières – ratios (2)	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 076.00
Produit des impositions directes/population	555.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 573.00
Dépenses d'équipement brut/population	294.00
Encours de dette/population	657.00
DGF/population	122.00

**4. LE BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU****4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	458 747,15 €	585 562,05 €	435 079,11 €	50,98	-5,16
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	246 283,21 €	261 580,00 €	242 824,84 €	28,45	-1,40
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		30 000,00 €			
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		509 599,51 €			
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 238,37 €	133 000,00 €	129 951,64 €	15,23	8,08
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 956,84 €	45 000,00 €	21 377,56 €	2,51	-30,94
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	1 992,85 €	3 679,44 €	1 575,94 €	0,18	-20,92
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 863,53 €	52 750,00 €	22 581,01 €	2,65	42,35
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>874 081,95 €</b>	<b>1 621 171,00 €</b>	<b>853 390,10 €</b>		<b>-2,37</b>

Les dépenses de fonctionnement du service de l'eau ont baissé cette année. La crise sanitaire n'ayant pas permis le fonctionnement normal du service.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENTS**

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		852 671,37 €			
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES					
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	22 963,28 €	51 000,00 €	56 365,42 €	5,90	145,46
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	897 505,43 €	717 499,63 €	889 370,16 €	93,09	-0,91
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 439,70 €		1 429,80 €	0,15	-0,69
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,83		1,58 €	0,00	-99,90
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	1 631,35 €		8 232,85 €	0,86	404,66
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>923 541,59 €</b>	<b>1 621 171,00 €</b>	<b>955 399,81 €</b>		<b>3,45</b>

Les recettes réelles ont subi une légère diminution, la vente d'eau a baissé de 0.91%

**4.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT****LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES		20 000,00 €			
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE	22 963,28 €	51 000,00 €	56 365,42 €	12,68	145,46
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €		
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 813,00 €		0,00	#DIV/0!
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 017,52 €	616 729,00 €	378 046,56 €	85,07	64,36
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>262 980,80 €</b>	<b>710 542,00 €</b>	<b>444 411,98 €</b>		<b>68,99</b>

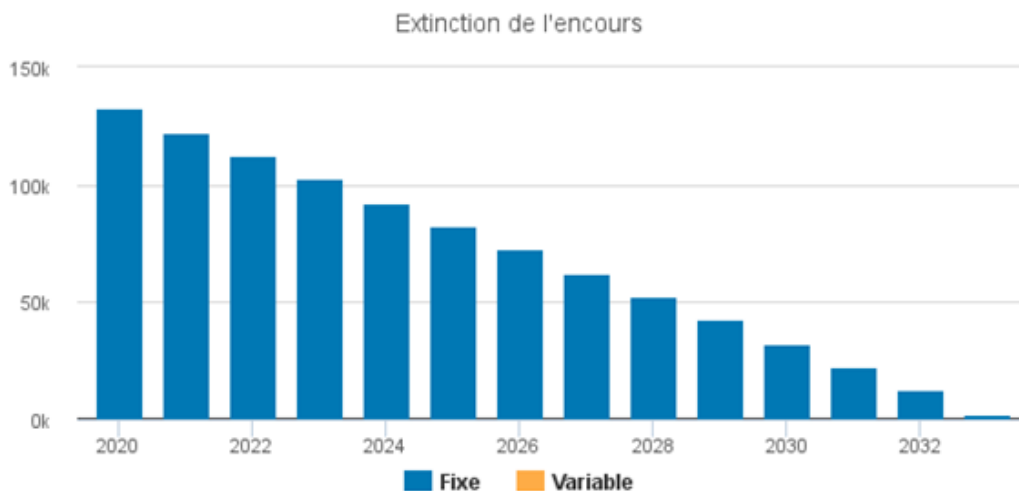
Le service de l'eau a pu poursuivre ses travaux engagés (renouvellement des branchements plomb, équipements des stations, matériels).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		36 021,96 €			
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		509 599,51 €			
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 238,37 €	133 000,00 €	129 951,64 €	80,28	8,08
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	33 254,87 €	31 920,53 €	31 920,53 €	19,72	-4,01
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	572 536,34 €			0,00	-100,00
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>726 029,58 €</b>	<b>710 542,00 €</b>	<b>161 872,17 €</b>		<b>-77,70</b>

Les recettes réelles d'investissement ont chuté car les projets n'ont plus de subventions et le service a donc financé ses dépenses d'équipements par ses ressources propres.

## DETTE DE L'EAU



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 10 000€ avec une charge d'intérêts de 1 596.50€

Le profil d'extinction de la dette est favorable au service. La régie municipale de l'eau n'a contracté qu'un emprunt.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 122 500€.

## 5. LE BUDGET DU CENTRE CULTUREL DES CARMES

### 5.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	239 672,64 €	225 999,70 €	119 796,84 €	27,24	-50,02
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	302 528,78 €	316 960,00 €	291 707,38 €	66,33	-3,58
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES		1 500,00 €			
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 654,30 €			
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 278,20 €	8 300,00 €	8 277,80 €	1,88	-26,60
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 001,24 €	9 200,00 €	9 001,31 €	2,05	0,00
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES		200,00 €		0,00	
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	399,63 €	14 500,00 €	10 978,97 €	2,50	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>562 880,49 €</b>	<b>579 314,00 €</b>	<b>439 762,30 €</b>		<b>-21,87</b>

Le Centre Culturel des Carmes a subi fortement la crise sanitaire avec l'arrêt prolongé de la saison culturelle.

De nombreux spectacles ont dû être annulés et reportés à 2021. Les dépenses réelles ont donc diminué de plus de 50% (pour les charges à caractère général).

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		22 314,05 €			
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES		17 000,00 €	17 019,93 €		
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	98 752,74 €	29 999,95 €	37 072,18 €	8,35	-62,46
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	470 000,00 €	510 000,00 €	390 000,00 €	87,80	-17,02
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,18 €		1,59 €		
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			119,75 €		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>568 754,92 €</b>	<b>579 314,00 €</b>	<b>444 213,45 €</b>		<b>-21,90</b>

Les recettes de fonctionnement ont été impactées par la fermeture de la salle de spectacle, la billetterie ayant perdu plus de 62% de vente.

## **5.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 485,60 €	17 426,00 €	4 967,34 €	100%	-71,59%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 485,60 €</b>	<b>17 426,00 €</b>	<b>4 967,34 €</b>		



Le Centre Culturel a investi dans des projecteurs leds pour la salle de spectacle

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2019	BU 2020	CA 2020	Part dans CA %	Evolution CA %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		6 471,70 €			
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 654,30 €			
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	11 278,20 €	8 300,00 €	8 277,80 €	100,00	-26,60
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	145,73 €			0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 423,93 €</b>	<b>17 426,00 €</b>	<b>8 277,80 €</b>		<b>-27,54</b>

Les recettes du Centre Culturel en investissement sont des opérations d'ordre, ce sont les amortissements des équipements achetés antérieurement.

## 6. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 067 169,14	10 818 211,54	911 620,41	-3 662 662,81
RECETTES	8 067 169,14	9 947 492,47	922 838,00	-2 803 161,33
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 679 941,14	16 415 395,47	0,00	-2 735 454,33
RECETTES	13 679 941,14	20 293 327,14	0,00	-6 613 386,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>21 747 110,28</b>	<b>27 233 607,01</b>	<b>911 620,41</b>	<b>-6 398 117,14</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>21 747 110,28</b>	<b>30 240 819,61</b>	<b>922 838,00</b>	<b>-9 416 547,33</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Au total, les budgets de la commune (principal, service de l'eau et Centre Culturel des Carmes) réalisent 27 233 607.01€ de dépenses et 30 240 819.61€ de recettes.